|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | | | **Union internationale des télécommunications**  **Bureau de la Normalisation des Télécommunications** | | |  |
|  | | |  | Genève, le 29 novembre 2019 | | |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 195**  CE 17/XY | | | – Aux Administrations des États Membres de l'Union;  – Aux Membres du Secteur UIT-T;  – Aux Associés participant aux travaux de la Commission d'études 17 de l'UIT-T;  – Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT | | |
| **Tél.:** | +41 22 730 6206 | | |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 | | |
| **Courriel:** | [tsbsg17@itu.int](mailto:tsbsg17@itu.int) | | | **Copie**:  – Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 17 de l'UIT-T;  – À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;  – Au Directeur du Bureau  des radiocommunications | | |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT-T X.1332 (X.sgsec-3), X.1365 (X.ibc-iot), X.1372 (X.itssec-2), X.1604 (X.SRNaaS) et X.1605 (X.SRIaaS), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T (Genève, 17-26 mars 2020)** | | | | |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 17 de l'UIT-T (Sécurité) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév.Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation des projets de Recommandations mentionnés ci-dessus à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 17 au 26 mars 2020. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 17 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective 7/17.

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation des projets de nouvelles Recommandations UIT-T X.1332 (X.sgsec-3), X.1365 (X.ibc-iot), X.1372 (X.itssec-2), X.1604 (X.SRNaaS) et X.1605 (X.SRIaaS)qu'il est proposé d'approuver.

NOTE 1 DU TSB – À la date de la présente Circulaire, le TSB n'a reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces projets de texte. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse [www.itu.int/ipr/](http://www.itu.int/ipr/).

NOTE 2 DU TSB – Mis à part pour le projet de Recommandation UIT-T X.1365 (X.ibc-iot), aucun document de justification UIT-T A.5 n'a été élaboré pour les autres projets de texte déterminé.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **29 février 2020** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

*(signé)*

Chaesub Lee  
Directeur du Bureau de la normalisation   
des télécommunications

**Annexes**: 2

ANNEXE 1  
  
Résumé et localisation des textes déterminés des projets de Recommandations UIT-T X1332 (X.sgsec-3), X.1365 (X.ibc‑iot), X.1372 (X.itssec-2),   
X.1604 (X.SRNaaS) et X1605 (X.SRIaaS)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1332 (X.sgsec-3) [[R046](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0046/fr)]

Lignes directrices relatives à la sécurité des services de compteurs intelligents dans les réseaux électriques intelligents

Résumé

Les services de compteurs intelligents ont été largement déployés à travers le monde afin de rendre les réseaux électriques plus efficaces et plus fiables, en réunissant/fournissant des informations sur la consommation électrique des/aux clients, respectivement. Ces informations peuvent être utilisées pour estimer les besoins d'électricité des clients et cette estimation peut servir à modifier la demande ou à changer le comportement des clients en matière de consommation électrique, en leur fournissant des informations sur la consommation électrique. Toutefois, les services de compteurs intelligents peuvent subir des dysfonctionnements découlant de diverses menaces. Par exemple, des informations de comptage inexactes peuvent conduire à des décisions erronées en matière de gestion de la demande et l'utilisation à mauvais escient des fonctions de commande de la charge peuvent causer des dégâts économiques et physiques aux clients. Cette Recommandation fournit des lignes directrices relatives à la sécurité des services de compteurs intelligents, afin de permettre aux fournisseurs de services de mettre en œuvre les mesures de sécurité appropriées pour garantir la sécurité de leurs services. Elle identifie les menaces de sécurité et les méthodes d'attaque contre les services de compteurs intelligents et définit les exigences de sécurité et les capacités permettant d'atténuer ces menaces et de faire face à ces attaques en conséquence.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1365 (X.ibc-iot) [[R043](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0043/fr)]

Méthode de sécurité applicable à l'utilisation du chiffrement fondé sur l'identité à l'appui des services de l'Internet des objets fournis sur les réseaux de télécommunication

Résumé

La méthode classique de sécurité par certificat suppose de recourir à de lourdes opérations en matière de gestion des clés, notamment en ce qui concerne l'émission des certificats, l'interrogation et la révocation. Il est particulièrement difficile pour des systèmes employant ce type de méthode de s'adapter au nombre grandissant de dispositifs connectés à l'Internet des objets (IoT), tout en continuant de fonctionner de manière satisfaisante.

Le chiffrement fondé sur l'identité (IBC) constitue une autre méthode de sécurité utilisant l'identité d'une entité comme clé publique. L'une des caractéristiques fondamentales de l'IoT est que tous les objets sont dotés d'un identifiant unique. Lorsque l'on utilise ces identifiants comme clés publiques, aucun certificat n'est requis. Par conséquent, une solution de sécurité fondée sur la technologie IBC fait appel à une gestion des clés simplifiée, permet aux autorités réparties de contrôler leurs propres dispositifs et s'adapte bien tant à un nombre élevé de points d'extrémité qu'à des dispositifs multiples et variés.

Cette Recommandation décrit une méthode de sécurité applicable à l'utilisation de la technologie IBC de clé publique à l'appui des services IoT fournis sur les réseaux de télécommunication, y compris les mécanismes de gestion de l'identité, l'architecture de gestion des clés, les opérations de gestion des clés et l'authentification.

Le projet de texte déterminé de cette Recommandation contient des références normatives qui nécessitent un document de justification UIT-T A.5, qui est reproduit dans le Document [SG17‑TD2366](https://www.itu.int/md/T17-SG17-190827-TD-PLEN-2366/fr).

# 3 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1372 (X.itssec-2) [[R049](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0049/fr)]

Lignes directrices relatives à la sécurité des communications de véhicule à tout autre élément (V2X)

Résumé

Cette Recommandation donne des lignes directrices relatives à la sécurité des communications de véhicule à tout autre élément (V2X). L'expression "communications V2X" est un terme générique pour désigner les modes de communication de véhicule à véhicule (V2V), de véhicule à infrastructure (V2I), de véhicule à dispositif nomade (V2D) et de véhicule à piéton (V2P) examinés dans cette Recommandation.

Des progrès importants ont été faits ces dernières années dans le domaine des communications pour véhicule dans l'environnement des systèmes de transport intelligents (ITS). Les communications V2X permettent d'améliorer considérablement la sécurité sur les routes, de réduire les embouteillages et d'améliorer le confort. En revanche, elles rendent les entités intervenant dans l'environnement ITS vulnérables à différentes formes de cyberattaques.

Pour résoudre ce problème de sécurité, cette Recommandation recense les menaces existant dans l'environnement des communications V2X et définit des exigences de sécurité pour ce type de communications afin de réduire ces menaces. Elle donne en outre une description d'une mise en œuvre possible des communications V2X tout en assurant la sécurité.

# 4 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1604 (X.SRNaaS) [[R048](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0048/fr)]

Exigences de sécurité relatives au réseau en tant que service (NaaS) dans l'informatique en nuage

Résumé

Cette Recommandation vise à analyser les menaces et les problèmes de sécurité concernant le réseau en tant que service (NaaS) dans l'informatique en nuage, et précise les exigences de sécurité relatives aux aspects du NaaS, à savoir les applications NaaS, les plates-formes NaaS et la connectivité NaaS, sur la base des types de capacités de nuage correspondants.

# 5 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T X.1605 (X.SRIaaS) [[R047](https://www.itu.int/md/T17-SG17-R-0047/fr)]

Exigences de sécurité pour les infrastructures en tant que service (IaaS) publiques dans l'informatique en nuage

Résumé

Les plates-formes d'infrastructure en tant que service (IaaS) et les services virtualisés sont confrontés à des problèmes et des menaces différents, et peut-être plus nombreux, par rapport aux infrastructures et aux applications traditionnelles des technologies de l'information. Les plates‑formes IaaS qui utilisent en partage des services de calcul, de stockage et de réseau ont des besoins en matière de protection adaptés aux menaces propres à l'environnement IaaS. Cette Recommandation vise à fournir des informations concernant les exigences de sécurité pour les infrastructures IaaS publiques, afin d'aider les fournisseurs d'infrastructures IaaS à améliorer la sécurité des plates-formes IaaS au cours des étapes de planification, de construction et d'exploitation.

ANNEXE 2  
  
Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 195: Consultation au sujet des textes déterminés des projets de Recommandations UIT-T X.1332 (X.sgsec-3), X.1365 (X.ibc-iot), X.1372 (X.itssec-2), X.1604 (X.SRNaaS) et X.1605 (X.SRIaaS)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À**: | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications  Union internationale des  télécommunications  Place des Nations  CH-1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom]  [Rôle/titre officiel]  [Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41 22 730 5853 [tsbdir@itu.int](mailto:tsbdir@itu.int) | **Télécopie**: **Courriel**: |  |
|  |  |  |  |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de texte déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 195, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases pour chaque texte |
| --- | --- |
| Projet de Recommandation UIT-T X1332 (X.sgsec-3) | **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de Recommandation UIT-T X.1365 (X.ibc‑iot) | **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de Recommandation UIT-T** **X1372**  **(X.itssec-2)** | **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de Recommandation UIT-T** **X.1604 (X.SRNaaS)** | **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| **Projet de Recommandation UIT-T** **X1605**  **(X.SRIaaS)** | **autorise** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝):  ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification  ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| **n'autorise pas** la Commission d'études 17 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]  
[Rôle/titre officiel]  
Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_